

## La Bible de Jean de Sy et la Bible anglo-normande

### *Pierre Nobel*

Le Moyen Âge nous a légué un certain nombre de traductions bibliques. Pour le philologue moderne se pose constamment la question de la source à partir de laquelle elles ont pu être effectuées. Si le manuscrit que le traducteur avait sous les yeux n'est jamais identifiable, il reste à déterminer le type de texte qu'il a pu utiliser. On sait en effet que la Vulgate n'était pas toujours la seule référence et qu'on la complétait assez facilement à l'aide d'autres histoires bibliques : les *Antiquités judaïques* de Flavius Josèphe, l'*Historia scholastica* de Petrus Comestor ou l'*Aurora* de Petrus Riga. Par-delà se pose cependant une autre question : le traducteur effectuait-il toujours une traduction à nouveaux frais et ne lui arrivait-il pas de réutiliser, en l'adaptant quelque peu, un travail effectué par un autre ? Paul Meyer avait montré, en son temps, que la *Genèse* livrée par le MS fr. 6447 de la Bibliothèque nationale de France était un dérivage partiel de la Bible d'Hermann de Valenciennes et d'un autre poème non encore identifié<sup>1</sup>.

Le MS BNF fr. 15397 livre une traduction biblique dont on a pu dire qu'elle était « si remarquable que le moyen âge n'en aurait pas produit qui lui fût comparable, si elle eût été achevée »<sup>2</sup>. Nous arrivons à identifier son origine, non sans rencontrer cependant quelques problèmes mineurs. La chose est connue : en 1373, Gilles Malet, bibliothécaire du roi de France Charles V, avait établi un inventaire des livres de la bibliothèque royale installée dans la tour du Louvre, dans trois pièces superposées. À la mort du monarque, en septembre 1380, Jean Blanchet, chargé de procéder à un récolement, s'exécuta en se

---

1 Voir à ce sujet DLF, 190.

2 Berger, *La Bible française*, 238.

servant de cet inventaire qu'il munit de notes destinées à expliquer l'absence de certains ouvrages. Le résultat nous est parvenu sous la forme d'un registre et d'un rouleau de parchemin qui en est la copie et qui fut remis au nouveau roi<sup>3</sup>. Les deux pièces mentionnent<sup>4</sup> :

Un volume couvert de deux ais blanz, ouquel sont contenus aucuns des livres de la Bible en françois, c'est assavoir les V livres Sallemon, Ysaye et de Jeheremye, jusques au XVIII<sup>e</sup> chapitre de l'Exposicion sur yceulx, faite par maistre Jehan de Sy, du commandement du roy Jehan, dont Diex ait l'ame.

L'autre volume, ainsy couvert, ouquel sont contenus les V livrez de Moysse, Josué et le premier chapistre du livre des Juges,

mais également :

Soixante et deux caiers de la Bible que commença maistre Jehan de Sy, et laquelle faisoit translater le roy Jehan dont Diex ait l'arme; que on a fait escripre aus despenz des Juyfs.

Le registre constate l'absence à la fois des deux volumes :

Le confesseur les fist bailler à mons. d'Angiou, regent le royaume,

et des cahiers :

Baillé à mons. d'Anjou, 3 de may 1381<sup>5</sup>.

3 Delisle, *Recherches*, I, 23-24.

4 Delisle, *Recherches*, II, 8-9, articles n°31 et 32. Le texte, qui figure également dans *Le Cabinet*, III, 117, n°31 et 32, est moins complet et d'une graphie parfois différente. Cette dernière varie à l'intérieur d'un même ouvrage, entre la transcription de la rubrique 32, proposée à la p. 8 de la partie II des *Recherches*, et celle qu'on lit à la p. 146 de la partie I, sans que cela porte à conséquence sur le sens (voir à ce sujet la note suivante).

5 Delisle, *Recherches*, II, 8-9. Là encore une transcription différente est proposée dans la partie I, 146 du même ouvrage : *A monss. d'Anjou, III<sup>e</sup> de may IIII<sup>xx</sup> et I*. Assez curieusement cette date était devenue « le 3 mai 1380 », sous la plume de Berger, *La Bible française*, 242. Il est cependant difficile de l'accepter : il est bien précisé que les deux volumes ont été remis *au regent le royaume*. Le duc d'Anjou ne porte ce titre qu'à la mort de Charles V, le 16 septembre 1380.

D'après une vérification due à M. François Avril, l'article 32, concernant les cahiers, se présente ainsi :

*32 LXII caiers de la Bible que commença maistre Jehan de Sy, et laquelle faisoit translater le roy Jehan dont Diex ait l'ame* (à la fois dans le registre de 1380 et dans un état des déficits dressé en 1411, à la mort de Gilles Malet); *que on a fait escripre aus despenz des Juyfs* (ajout sur le rouleau de 1380). *A monseigneur d'Anjou, iij<sup>e</sup> de mai iiij<sup>xx</sup> et j* (sur le registre de 1380 uniquement).

*Lesquelz furent baillez a feu monseigneur d'Anjou, iij<sup>e</sup> de may iiij<sup>xxvij</sup> (sic), comme appert par lettre signee* (dans l'état des déficits de 1411),

transcription reproduite de Stratford, *The Bedford Inventories*, 338. On voit bien que Delisle s'est contenté de présenter une sorte de résumé de ce qu'il lisait dans le registre, le rouleau et l'état des déficits de 1411.

L'état rédigé en 1411, par Jean Le Bègue, greffier de la chambre des comptes, à la mort de Gilles Malet qui avait continué d'occuper son poste de bibliothécaire, confirme cette absence<sup>6</sup>. L'un des régents du royaume, le duc d'Anjou, oncle de Charles VI qui n'était pas encore majeur à ce moment, s'était fait remettre, à la mort de son frère Charles V, en 1380, une quarantaine d'ouvrages « choisis parmi les plus beaux exemplaires de la librairie royale »<sup>7</sup>.

Volumes et cahiers étaient entreposés dans le même local, « en la première chambre par bas » de la tour du Louvre<sup>8</sup>, mais visiblement pas les uns à côté des autres, puisque les premiers portent les numéros 12 et 13 sur le registre de 1380 et sur le rouleau qui en est le double, les seconds sont numérotés 268 sur le registre et 280 sur le rouleau. Aucun renseignement n'est malheureusement fourni sur le texte scripturaire que livrent les cahiers. Il pourrait s'agir de la translation en cours de Livres bibliques autres que ceux qui étaient contenus dans les volumes : il n'est pas question de reliure et la mention *faisoit translater* semble le signifier. Le *work in progress* et sa transcription sur une copie destinée à l'enluminure auraient pu être arrêtés en 1356 par la captivité du roi Jean le Bon, commanditaire de l'œuvre<sup>9</sup>. Le prêt de l'ensemble, les deux volumes reliés et les cahiers, au régent, à la mort de Charles V, plaide également en faveur d'une suite.

La conclusion ne s'impose cependant pas. Le MS BNF fr. 15397 livre ce qui reste de la traduction effectuée par le théologien Maître Jean de Sy pour le roi Jean le Bon sous la forme d'un volume de quarante-six cahiers, qui contient le Pentateuque, depuis le chapitre VIII de la Genèse (désormais Gn) jusqu'à la fin du Deutéronome. Or Delisle l'identifie tantôt avec *l'autre volume, ainsy couvert*<sup>10</sup>, tantôt avec les *soixante et deux caiers*<sup>11</sup> dont il ne subsisterait actuellement que quarante-six<sup>12</sup>. Si l'on retient la seconde

6 Delisle, *Recherches*, II, 8-9, article 31 et 32 et Stratford, *The Bedford Inventories*, 339.

7 Delisle, *Recherches*, I, 135 ; *Le Cabinet*, I, 55. L'inventaire de 1411 le qualifie à juste titre de *feu monseigneur d'Anjou* : il était décédé en 1384.

8 Delisle, *Recherches*, I, 26 et *Le Cabinet*, I, 22, n. 13.

9 Delisle, *Recherches*, I, 406; Berger, *La Bible française*, 237 et 240. La traduction de la Bible fut cependant poursuivie pour Louis, puis Charles d'Orléans, à la toute fin du XIV<sup>e</sup> et au début du XV<sup>e</sup> siècle (Berger, *La Bible française*, 242; Delisle, *Le Cabinet* I, 101 et 105; Stratford, *The Bedford Inventories*, 92). Il ne reste rien de la translation effectuée pour ces princes (Stratford, *The Bedford Inventories*, 93).

10 Delisle, *Recherches* II, 8, n. 4 et *Le Cabinet* III, 117, n. 3.

11 Delisle, *Recherches* I, 146 et 404.

12 Delisle, *Recherches* I, 406-408. La date du 3 mai 1381, jour où les cahiers furent donnés au duc d'Anjou, devient aussi malencontreusement le 3 mai 1382 (*ibid.*, 408). Cette date sera reproduite dans la notice consacrée à *La Bible de Jean de Sy*, in *Les Fastes du gothique*, 325, notice 280.

hypothèse, il faut reconnaître que la bibliothèque royale comportait deux exemplaires du Pentateuque traduit par Jean de Sy. Pourquoi le duc d'Anjou les aurait-il pris tous deux<sup>13</sup> ?

Qui plus est, Delisle invite à supposer que les volumes enregistrés à la fin du chapitre consacré à la salle basse de la tour du Louvre – à peu près les articles 193 à 269 du registre et 213 à 280 du rouleau – sont entrés dans la librairie après 1373, année du premier inventaire effectué par Gilles Malet<sup>14</sup>. Or nos cahiers sont numérotés respectivement 268 sur le registre et 280 sur le rouleau. Ils livreraient donc une translation effectuée après la captivité de Jean le Bon par les Anglais, en 1356, et même après sa mort, en 1364, donc sur la commande de Charles V. L'hypothèse est en contradiction avec la note de l'article du registre de 1380 qui précise bien que les cahiers contiennent la Bible que *faisoit translater le roy Jehan dont Diex ait l'ame*.

La Bible de Jean de Sy, telle qu'elle nous est parvenue dans le MS BNF fr. 15397, correspond-elle à l'un des volumes ou aux soixante-deux cahiers ? On peut comprendre l'option de Delisle pour les seconds : une partie en aurait été perdue, le reste relié en un volume. Elle ne s'impose cependant pas. Le volume actuel de la BNF ne livre que le Pentateuque; celui signalé dans le registre de 1380 contenait *les V livrez de Moyse, Josué et le premier chapistre du livre des Juges*. Il se peut très bien qu'il ait été dépecé et qu'on n'en ait gardé que les cahiers des cinq Livres de Moïse, c'est-à-dire du Pentateuque<sup>15</sup>, pour les relire à nouveau<sup>16</sup>.

Le registre de 1380 est tout à fait précis à ce sujet : Jean de Sy a travaillé pour répondre à une commande du roi Jean le Bon. La translation a donc pu s'étaler entre 1350,

---

13 Berger, qui a dû sentir le problème, ne se prononce pas et se contente de parler de 62 cahiers et d'une traduction qui, d'après l'inventaire de 1373, s'étendait jusqu'au dix-huitième chapitre du livre de Jérémie (*La Bible française*, 242), sans identifier quoi que ce soit avec le MS actuel de la BNF.

14 Delisle, *Recherches* I, 27.

15 Stratford pense aussi que le volume actuel de la BNF se confond probablement avec le Pentateuque que mentionne le registre de 1380. Le même auteur a identifié les onze volumes de la Bible du duc de Bedford, dont il est question dans une endenture de 1434, avec le reste de la Bible de Jean de Sy. Il manque justement, parmi les volumes qui y sont répertoriés, le Pentateuque. Le troisième volume mentionné sur le document commençait au chapitre XVIII de Jérémie, c'est-à-dire à l'endroit même où s'arrêtaient le premier volume signalé dans l'inventaire de 1380 (*The Bedford Inventories*, 92-93 et 336; voir aussi Tesnière, « Bible de Jean de Sy », 15, n°3).

16 La reliure actuelle est du XVII<sup>e</sup> siècle, aux armes des Arbalestes qui en étaient les propriétaires à ce moment (Berger, *La Bible française*, 357; Tesnière, « Bible de Jean de Sy »). Annelie Fitzgerald, dans un D.E.A. préparé sous notre direction, a examiné la composition du volume de la BNF, qui commence actuellement au chapitre VIII de la Gn. Sept cahiers transcrivent Gn VIII-XXXI. Suivent six cahiers consacrés à différents chapitres de l'Exode (désormais Ex), puis quatre qui reviennent à la Gn (*BJdS*, I, iv). Il se dégage la très nette impression que les cahiers ont été mélangés au moment de la reliure.

année où le roi monte sur le trône, et 1356, année de sa captivité à Poitiers. L'événement a dû interrompre le travail<sup>17</sup>. Le MS BNF fr. 15397 lui-même peut être daté de 1355 ou 56<sup>18</sup>.

Les deux manuscrits qui nous livrent la *Bible anglo-normande* sont plus facilement identifiables. Le BNF fr. 1 (désormais *P*), selon l'expression de Berger, est une « Bible de famille »<sup>19</sup>. Sa confection doit être antérieure à 1361 : il porte les armes de John de Welles et de sa femme Maud. John est mort cette année-là<sup>20</sup>. Le MS Londres, British Library, Royal I C III (désormais *L*) ne peut être daté de façon précise, mais doit être du milieu du XIV<sup>e</sup> siècle<sup>21</sup>. Il se trouvait, au XV<sup>e</sup> siècle, à l'abbaye de Reading. On peut éventuellement supposer qu'il a été confectionné au même endroit<sup>22</sup>. Différence capitale entre les deux copies : alors que le MS de Londres (*L*) livre une traduction proche de la Vulgate (désormais *Vulg.*), le copiste du MS de Paris (*P*) a voulu donner à la phrase une allure plus française. Las, c'est souvent pour fournir un texte dépourvu de sens ou qui défie les lois de la syntaxe. C'est assurément *L* qui fournit la version la plus authentique.

Pourquoi mettre en rapport ces deux traductions bibliques : la *Bible* de Jean de Sy (désormais *BJdS*) et la *Bible anglo-normande* (désormais *B.a.n.*) ? Berger y invitait dans son travail fondamental de 1884 : « il appartiendra à ceux qui en feront une étude plus approfondie de nous dire si Jean de Sy n'a pas eu sous les yeux la traduction anglo-normande, [. . .], et il se trouvera sans doute, si notre conjecture est acceptée par les savants, que la version de Jean de Sy, n'est, en grande partie, pas autre chose qu'une excellente révision de la Bible anglo-normande »<sup>23</sup>. Le GRLMA reprend l'avis de Berger : « la Bible dite du roi Jean [. . .] est une révision excellente, due à Jean de

17 Voir Berger, *La Bible française*, 239; Delisle, *Recherches*, I, 406; *Les Fastes du gothique*, 325.

18 D'après deux passages différents dont l'un permet d'établir 1355 (f°155r°, cf. aussi Berger, *La Bible française*, 239 et 357), l'autre (f°156) 1356 (cf. aussi Delisle, *Recherches*, I, 406). À moins d'une erreur, la différence pourrait s'expliquer par les deux moments où a été effectuée la traduction de chaque passage de cette partie : avant et après le changement d'année. D'après le catalogue de l'exposition *La Librairie de Charles V*, 71, notice 136, le ms. date d'avant 1356.

19 Berger, *La Bible française*, 230.

20 Pour la datation, voir Berger, *La Bible française*, 230 et 324; GRLMA VI<sup>2</sup>, 1408; Avril et Stirnemann, 157-160; Dean, 255, n°469 et Nobel, « La Bible anglo-normande et la Bible d'Acres », 430.

21 R. J. Dean, *Anglo-Norman Literature*, 255, n° 469.

22 Berger, *La Bible française*, 231 et 236, en outre Nobel, « Les traducteurs bibliques et leur public », 452.

23 Berger, *La Bible française*, 243. À quoi Paul Meyer avait répondu, dans son compte rendu de l'ouvrage de Berger : « M. Berger est porté à croire que le travail de Jean de Sy n'est en grande partie pas autre chose qu'une excellente révision de la Bible 'anglo-normande'. Il est bien peu probable que cet auteur français ait été chercher un modèle en Angleterre. Je me confirme donc de plus en plus dans l'idée que la prétendue 'Bible anglo-normande' est très française » (*Romania* XVII, 138).

Sy, de la Bible ‘anglo-normande’ »<sup>24</sup>. Bogaert émet un avis plus réservé en la qualifiant de : « Peut-être inspirée par une traduction intégrale de la Bible d’origine anglo-normande [. . .] (c’est l’opinion de Berger) »<sup>25</sup>. En revanche, Tesnière qualifie le travail de Jean de Sy de « traduction, indépendante semble-t-il des précédentes, [. . .] »<sup>26</sup>. À notre connaissance les deux textes n’ont pas encore été soumis à la vérification souhaitée par Berger. Nous avons envisagé cette étude dès 2002<sup>27</sup>; nous nous proposons de l’entreprendre enfin dans les pages suivantes. La comparaison se fera à partir de passages sélectionnés des deux textes de la Gn<sup>28</sup>.

Si l’étude se limite à cette partie des deux *Bibles*, c’est qu’elle permet aussi une comparaison avec trois autres translations dont seule la Gn a été éditée : la *Bible française du XIII<sup>e</sup> siècle* (désormais BXIII), la *Bible historique* de Guiart des Moulins (désormais *Bible Guiart*) et la *Bible d’Acre*<sup>29</sup>.

La *B.a.n.* et la *BJdS* présentent toutes les deux une traduction littérale de la Vulg. Le passage suivant en donnera une première impression :

Dieu adecertes remembra de Noé et de totes choses animeles et totes jumentes<sup>30</sup> que furent od ly en l’arche. Si mesna esperit sur terre, et les eawes sount amenusez. Et les fountaignes de abisme sount closes et les caractes del ciel. Et les pluies sont defenduz del ciel. Et les eawes sou[n]t retournez de la terre, alau[n]tz et repirauntz. Et comencerent de estre amenusez après cent et cinquante jours. (*B.a.n.*, L, 9v<sup>o</sup>a)

Mais Nostre Sire Diex est recordés de Noé et de toutes les bestes et de tous les jumens qui estoient en l’arche avec lui. Et amena son esperit sus terre, et les eawes sont amenusiees. Et les fontaines de l’abisme sont closes et les fenestres du ciel. Et les pluies du ciel sont deffendues. Et les eawes sont retournees, et alans et retournans, et commencerent a apetissier puis .C. et .L. jours. (*BJdS*, 1r<sup>o</sup>a - 1v<sup>o</sup>a)

24 GRLMA, VI<sup>2</sup>, n°1408.

25 DLF, 193. Dans la version précédente de l’article du DLF, qui a paru en 1991, Bogaert écrivait encore : « S’il était prouvé que la traduction de Jean de Sy en dépend, la version anglo-normande serait antérieure à 1355 » (*Les Bibles en français*, 33).

26 Tesnière, « Bible de Jean de Sy », 15, n°3.

27 Nobel, « Les translateurs bibliques et leur public », 471.

28 Nous mettrons à contribution, pour la *BJdS*, la transcription de Fitzgerald; pour la *B.a.n.*, celle de Revol. Les lectures de nos étudiants ont été vérifiées et corrigées sur microfilm.

Nous avons sélectionné une série de passages au hasard, en augmentant leur nombre au fur et à mesure, pour nous rendre compte que cet élargissement ne changeait pas les résultats.

29 L’édition de la *Bible d’Acre* comporte également l’Exode. Le texte de cette translation nous servira assez peu du fait qu’il s’agit d’une transposition assez libre de la Vulg. (voir notre édition LXXI-LXXVIII).

30 *Jument* apparaît fréquemment dans la *B.a.n.* avec le sens de ‘bête de somme’. Il est attesté par l’AND<sup>1</sup> III, 371b.

Recordatus autem Deus Noe, cunctorumque animantium, **et omnium iumentorum, quae erant cum eo in arca, adduxit spiritum super terram, et imminutae sunt aquae. Et clausi sunt fontes abyssi, et cataractae caeli : et prohibitae sunt pluviae de caelo. Reversae sunt aquae de terra euntes et redeuntes** : et coeperunt minui post centum quinquaginta dies. (Gn VIII, 1-3)<sup>31</sup>.

On remarque aussi la proximité des deux textes qui tient à la similitude des termes et des constructions. Si *euntes et redeuntes* est transposé par *alans et retournans* dans la *BJdS* ( $\neq$  *alau[n]tz et repairauntz* dans la *B.a.n.*), c'est que le traducteur du roi Jean le Bon ne connaît plus ou n'emploie plus *repairer* qui n'apparaît jamais sous sa plume<sup>32</sup>. *Apetisier* est venu remplacer *amenuisier*; il aura de nouveau recours à ce dernier verbe un peu plus loin : *les eaues sont amenuisiees sus terre* (*BJdS*, 2r<sup>o</sup>a) pour traduire *imminutae sunt aquae super terram* (Gn VIII, 13)<sup>33</sup>. L'expression est alors la même dans la *B.a.n.* : *sount les eaues amenusez sur terre* (*L*, 9v<sup>o</sup>b). Un terme français commun et facilement compréhensible se présente là où l'on a affaire à un emprunt dans la *B.a.n.* : *bestes* (*BJdS*)  $\neq$  *choses animeles* (*B.a.n.*) < *animantium*; *fenestres* (*BJdS*)  $\neq$  *caractes* (*B.a.n.*) < *cataractae* 'écluses du ciel'.

On pourra multiplier ce type d'exemples de passages parallèles et pratiquement identiques :

1/ Et nostre Sire ert od ly, **et il estoit hom fesaunt prosprement** en totes choses. Si habita en la maisoun soun seignour, lequel out très bien conuz **Dieu estre od ly** et totes choses qu'il fesoit **estre adrescee** de ly en sa main. (*B.a.n.*, 29v<sup>o</sup>a)<sup>34</sup>

31 Nous citons la Gn d'après l'édition clémentine donnée dans la *Biblia sacra juxta Vulgatam Clementinam*, éd. Alberto Colunga et Laurentio Turrado. La *Biblia sacra iuxta latinam vulgatam versionem*, éd. Dom Henri Quentin, livre un texte composite. Elle est cependant utile pour vérifier si l'une ou l'autre traduction ne correspondrait pas à une variante citée en note. Nous nous sommes déjà justifié plusieurs fois sur cette méthode (cf. notamment *La Bible d'Acre*, LXX).

32 Nous touchons là un point important qui différencie fondamentalement le texte des deux manuscrits de la *B.a.n.* et celui de la *BJdS* : les trois sont approximativement du milieu du XIV<sup>e</sup> siècle, mais les deux premiers ont une expression nettement plus archaïque. *Occire* n'apparaît pas sous la plume de Jean de Sy qui utilise *tuer* (à l'exception d'une occurrence au f<sup>o</sup> 140v<sup>o</sup>b, dans le passage consacré au Testament des fils de Jacob, traduit de Robert Grosseteste); il n'emploie pas non plus *od* 'avec', *mander* 'envoyer', *repairer* 'retourner', *ainz* 'avant', mais *avec*, *envoier*, *mettre hors*, *demettre* (*Derechief il demist la colombe de l'arche* *BJdS*, 1v<sup>o</sup>b), *retourner*, *avant*.

33 Nous verrons un peu plus loin qu'il arrive assez fréquemment à Jean de Sy d'user d'un synonyme pour recourir peu après au terme que l'on trouve dans la *B.a.n.*

34 En cas d'absence de référence à un MS, nous citons le texte de la *B.a.n.* d'après le MS *L*.

Et Nostre Sire fu avec lui, **et estoit homme faisant proprement** ou fortuneement en toutes choses. Et habitoit en la maison de son seigneur qui avoit trop bien cogneu **estre Nostre Seigneur avec lui** et toutes choses que il faisoit **estre adresciés** en la main d'ice-lui. (*BJdS*, 118r<sup>a</sup>)<sup>35</sup>

Fuitque dominus cum eo, et erat vir in cunctis **prosperere agens** : habitavitque in domo domini sui, qui optime noverat **dominum esse cum eo**, et omnia, quae gereret, ab eo **dirigi** in manu illius (Gn XXXIX, 2-3)<sup>36</sup>;

2/ **Et en l'argument de foi** le mauntel retenuz moustra ele a soun marit retournaunt en la maisoun (*B.a.n.*, 29v<sup>b</sup>)

**Dont en argument de foy**, elle monstra le paile retenu a son mari retournant en sa meson (*BJdS*, 118v<sup>b</sup>)

**In argumento ergo fidei** retentum pallium ostendit marito revertenti domum (Gn XXXIX, 16)<sup>37</sup>;

3/ Lequel, **les dons conuis**, dist : « Ele est plus juste de moy, quar jeo nel dona a Ssela moun filz. » (*B.a.n.*, 29r<sup>b</sup>)

Lequel, **cogneus les dons**, dist : « Elle est plus juste, car je ne l'ai pas bailliee a Sela mon fil. » (*BJdS*, 117r<sup>b</sup>)

Qui, **agnitis muneribus**, ait : Iustior me est, quia non tradidi eam Sela filio meo. » (Gn XXXVIII, 26);

4/ **Et a l'effusioun des enfauntz** (*B.a.n.*, 29v<sup>a</sup>)

**Et en meisme effusion des enfans** (*BJdS*, 117r<sup>b</sup>)

atque **in ipsa effusione infantium** (Gn XXXVIII, 27)<sup>38</sup>;

35 *Estre adrescié* doit signifier 'réussir, être couronné de succès'. On lira encore un peu plus loin : *car Nostre Sire estoit od lui et adrescea totes ses oevereignes* (*B.a.n.*, 30r<sup>a</sup>); *quar Nostre Sire estoit avecques lui et adressoit toutes les euvres d'icelui* (*BJdS*, 119r<sup>a</sup>); *dominus enim erat cum illo, et omnia opera eius dirigebat* (Gn XXXIX, 23). *Prosprement*, bien attesté dans les textes religieux (cf. TL VII, 1998), signifie 'avec succès'. Le terme doit être un peu vieilli puisque Jean de Sy le glose par *fortuneement*. D'après le FEW IX, 467a, son emploi ne dépasserait pas le XIII<sup>e</sup> siècle. Le DMF n'atteste plus son existence en moyen français.

36 *Bible Guiart* : *Et nostre Sires estoit avoecques lui, et estoit hom faisans en toutes choses bien et prosperité. Il habitoit en le maison sen signeur qui bien savoit que nostre Sires estoit avoecques lui et qu'il adrechoit en se main toutes les choses qu'il faisoit*. Nous nous abstenons de référencer les citations de la *Bible Guiart* et de la *BXIII*. Les éditeurs ont pris le soin de reporter sur la traduction les numéros des versets de la Vulg. On retrouvera facilement les passages en question à partir de ces derniers.

37 On comparera avec la *Bible Guiart* : *Et en esprueve de cheste cose moustra elle a sen mari le mantel, quant il revint en sa maison*; avec la *BXIII* : *en prouvance de la chose et por estre creue reting je le mantel. Quant ses mariz revint a l'ostel, ele li montra le mantel*.

38 *Bible Guiart* : *Quant elle deut enfanter*; *BXIII* : *et quant vint au temps de l'enfantement. Effusio* signifie ici 'naissance de l'enfant'; cf. Blaise, *Dictionnaire*, 301a.

5/ Et dist : « Jeo vous requer, sires, que vous **declinés** en la maisoun de vostre **enfaunt** et demorez illoeqes. Lavez voz piez et, al matin, espleitez vous en vostre chemyn. (*B.a.n.*, 15r<sup>o</sup>a)

et dist : « Mes seigneurs, je vous conjur, **declinés** en la maison de vostre **enfant** et demorés la. Lavés vos piés et demain vous profiterés en vostre voie ». (*BJdS*, 27v<sup>o</sup>b)<sup>39</sup>  
et dixit : Obsecro, domine, **declinate** in domum **pueri vestri**, et manete ibi, lavate pedes vestros, et mane profiscemini in viam vestram (*Gn XIX*, 2)<sup>40</sup>.

Les passages dépouillés livrent ce type d'expressions et de tournures similaires, avec plus ou moins de fréquence, et donnent une impression de parenté entre les deux translations. Mais leur nombre même ne peut pas emporter la conviction sur une éventuelle utilisation d'une source commune. En effet, les similitudes peuvent résulter d'une pratique identique de la translation qui consiste en la transposition textuelle du texte-source, la Vulg.

Il est dès lors nécessaire de trouver d'autres arguments. On peut en signaler quelques-uns qui auront plus de poids. Ainsi, le MS *L* de la *B.a.n.* offre une forme curieuse qui n'apparaît pas ailleurs sous la plume du scribe :

Derichief un **faunt** conceu, il apella l'enfaunt nee *Onam* (*B.a.n.*, *L*, 28v<sup>o</sup>b).

Il serait évidemment facile d'expliquer la forme *faunt* par un saut du même au même sur *n* de *un* à *en* (de *enfaunt*), mais l'article et le substantif sont bien séparés par un blanc sur le manuscrit. Il pourrait aussi s'agir d'une forme typiquement anglo-normande, avec aphérèse de la syllabe initiale. Le scribe du MS *P* omet curieusement le mot et récrit quelque peu le texte : *Derichief ele conceust et enfaunta un filz et l'apella Onan* (12r<sup>o</sup>a). La *BJdS* livre cependant une forme des plus intéressantes :

Et derechief conceu .I. **faon**; né le fil elle le nomma *Onam* (*BJdS*, 116r<sup>o</sup>a)

qui traduit bien :

Rursumque concepto **foetu**, natum filium vocavit *Onan* (*Gn. XXXVIII*, 4).

*Faon* représente *fætu* qui, d'après le *Brito*, ce dictionnaire explicatif des mots difficiles de la Vulg., compilé entre 1250 et 1270, s'utilise aussi bien pour les humains que pour

39 *Bible Guiart* : et dist : je vous pri, seignour, que vous venés a le maison vo sergant et i demourés et i lavés vos piés, et demain irés vo voie; BXIII : et leur dist : « Seingneurs, je vos pri que vos tornez a la maison vostre serjant et demorez ilec. [. . .] Lavez vos piez, et demain vos en iroiz en vostre voie. »

40 *Profiterés* de la *BJdS* doit être un emprunt et signifier 'progresserez'. Il n'est pas attesté ailleurs avec ce sens. *Espleiter* 'progresser, avancer' est signalé par l'AND<sup>2</sup>, 1039a. Sur *enfant*, qui traduit *pueri* 'serveurs', voir ci-dessous.

les animaux<sup>41</sup>. L'on peut se demander si le *faunt* de *L* n'en est pas un avatar, le scribe ayant mal compris le mot, que *P* ne reproduit pas. C'est que *faon*, qui signifie ici visiblement 'foetus', n'est pas attesté, d'après les dictionnaires, avec le sens de 'petit d'un être humain', mais toujours 'petit d'un animal'<sup>42</sup>, en ancien français. Il pourrait donc bien s'agir là d'un terme se trouvant dans la source commune, que Jean de Sy reproduit, mais que le scribe du MS *L* de la *B.a.n.* n'identifie pas correctement<sup>43</sup>. Il faut cependant remarquer que les glossaires latin-français signalent souvent *faon* comme équivalent français de *fœtus*. Il en va ainsi de l'*Abavus* livré dans le MS Douai 62 qui doit être de la fin du XIII<sup>e</sup> siècle : *Fetus faons*<sup>44</sup>; dans le MS BNF lat. 7692 du milieu du XIV<sup>e</sup> siècle : *Fetus foun vel preins*<sup>45</sup>; de l'*Aalma* dont les premiers manuscrits doivent remonter au tout début du XIV<sup>e</sup> siècle<sup>46</sup> : MS BNF lat. 13032 : *Fetus .tus faon, enfantemens*<sup>47</sup>; MS Metz BM 510 (81r<sup>o</sup>) : *Fetus faon, enfantement*; MS Montpellier, Faculté de Médecine H110 (99v<sup>o</sup>b) : *Fetus .tus .tui faon ou prains ou enfantement*, du DLV<sup>48</sup> : *Fetus .tus .tui faon ou enfant*, etc.<sup>49</sup>.

41 *Fetus, tus, tui dicitur partus, scilicet fructus uteri vel mulieris vel pecoris, sed proprie adhuc in utero existens in quo foveatur* (Brito, 264).

42 TL III, 1722.

43 On trouvera un argument supplémentaire en faveur de notre démonstration dans le fait que *pariebant omnes oves varios fœtus* de Gn XXXI, 8 est transposé par Jean de Sy en : *toutes les brebis enfantoient faons vairiés* (*BJdS*, 56v<sup>o</sup>a), dans la *B.a.n.* en : *totes les berbitz enfaunterent various issues* (*B.a.n.*, L 23v<sup>o</sup>b; on lit *aygneux* à la place de *issues* en *P*). *Faon* 'petit d'un animal' ne devait pas non plus être connu des scribes de la *B.a.n.* Sur *issue* de *L*, voir le MED, IV, 314b *Issue* 'Human progeny, children or lineal descendants, also, the progeny of an insect'. Le terme est encore employé en anglais moderne, au sens de 'enfant, descendant', mais surtout dans un contexte légal, voir OED, VIII, 135b qui mentionne un usage ancien au pluriel : *issues*, et la possibilité d'utiliser le terme pour les animaux (renseignement communiqué par David Trotter).

Les autres traductions bibliques médiévales omettent généralement le mot de Gn XXXVIII, 4 : *Et après ele conçut un autre, et, quant il fu nez, il li mist non Honam* (BXIII); *Dont conchut ele derechief et en enfanta le secont fill cui ele apela Onam* (*Bible Guiart*).

44 Roques, *Abavus*, XVII et 30.

45 Roques, *Abavus*, XXII et 337.

46 Cf. DLV, XIV. Roques se contentait de dire que la rédaction des glossaires de l'*Aalma* dérivant du *Catholicon* de Jean de Gênes s'établissait entre 1286 et la fin du XIV<sup>e</sup> siècle (*Aalma*, XIII).

47 Roques, *Aalma*, 141.

48 Nous nous permettons de faire référence au DLV, même s'il s'agit d'un glossaire postérieur à nos deux *Bibles*. Il a été achevé en 1440 (voir éd. Merrilees, Edwards, V). Il est clair, en effet, que Le Ver a utilisé des dictionnaires latin-français antérieurs, notamment l'*Aalma* dont les premiers manuscrits, comme nous l'avons déjà dit, remontent peut-être au début du XIV<sup>e</sup> siècle (*id. ibid.*, XIV).

49 Nous avons pu collecter les renseignements concernant les manuscrits de l'*Aalma* qui ne sont pas encore édités, grâce à la banque de données mise à notre disposition par William Edwards, collaborateur de Brian Merrilees, que nous tenons à remercier pour son aide précieuse.

L'exemple suivant est plus probant. Le latin *scortum* désigne une prostituée<sup>50</sup>. C'est le sens que le mot a aussi dans la Vulg., d'après le *Brito*<sup>51</sup>. C'est pourtant une autre traduction que nous trouvons dans la *B.a.n.* et la *BJdS* :

Laquele, com il ne out trovee, il demaunda les hommes de cel lieu : Ou est la femme que sist el chemyn ? » Touz resondauntz : « La **putaigne** ne fust pas en cest lieu. « Et cil repouira a Judas, si lui dist : » Jeo ne l'ai point trovee. Mais et les hommes de cel lieu moi distrent : « **Unque bordelrie avoir see illoeqes.** » (*B.a.n.*, L, 29r<sup>o</sup>b); Laquele com il ne out trovee, il demaunda les hommes de cel lieu : « Ou est la femme que sist el chemyn ? » Et tutz cil respondirent : « La **putaine** ne fust pas en cest lieu. » Et cil repouira a Judas, si li dist : « Jeo ne l'ai point trovee. Mes les hommes de cel lieu moy distrent **unques ne le virent avoir sis** illoques dens le chemyn (*B.a.n.*, P, 12r<sup>o</sup>b)

Le quel, comme il n'eust mie trouvé icelle, il questionna les hommes de ce lieu : « Ou est la femme qui seoit en la double voie ? ». Iceuls respondens : « **Fole femme** n'a esté en ce lieu », il est retournés a Jude et dist : « Je n'ai pas trouvé icelle. Mais et les hommes de ce lieu distrent a moi **que n'avoit sis la bordel.** » (*BJdS*, 117r<sup>o</sup>a)

qui cum non invenisset eam, interrogavit homines loci illius : Ubi est mulier quae sedebat in bivio ? Respondentibus cunctis : Non fuit in loco isto **meretrix**. Reversus est ad Iudam, et dixit ei : Non inveni eam, sed et homines loci illius dixerunt mihi, **nunquam sedisse ibi scortum** (Gn XXXVIII, 20-22).

Dans les deux textes français est employé le terme qui désigne communément un lieu de prostitution<sup>52</sup> et non point la prostituée. Le verbe de la source est cependant conservé (*sedisse* > *avoir see*; *avoit sis*). On pourrait supposer qu'il est employé dans le sens dérivé, à savoir 'être placé, installé', et comprendre 'jamais il n'y avait eu dans cet endroit un lieu de débauche'. La translation laisse cependant une impression de maladresse<sup>53</sup>. Ce n'est pas sans raison que le scribe de *P* modifie le texte, avec l'intention de le rendre plus intelligible. On peut supposer que le traducteur de la source commune de la *B.a.n.* et de la *BJdS*, lisant d'abord *meretrix*, aura pensé que *scortum* avait un sens différent. Celui qu'il propose, une fois de plus, est bien attesté dans les glossaires latin-français. L'*Abavus* du MS Rome, Vatican, lat. 2748, de la première moitié

50 OLD, 1709a.

51 *Brito*, 695 : *Scortum, id est meretrix* [. . .].

52 Sur *borderrie*, voir Gdf I, 687a.

53 À comparer avec les autres traductions bibliques médiévales : *Tuit li home respondirent* : « Il n'ot hui en ce leu fole fame. » *Il revint a Judas et li dist* : « Je ne l'ai pas trovee, et li home du leu me distrent que fole fame ne sist onques ilesques. » (BXIII); *Et il respondirent qu'en chel lieu n'avoit esté nule fole feme. Dont retourna il a Judas, si li dist* : « Je ne l'ai mie trovee, li homme de chel lieu me disent que onques fole feme la n'avoit sis. » (*Bible Guiart*). *Scortum* a chaque fois été compris au sens de 'prostituée'.

du XIV<sup>e</sup>, indique bien **Scortum bordel**<sup>54</sup>, le MS Douai, B.M. 62 (fin XIII<sup>e</sup> siècle) : **Scortu bordiaus**<sup>55</sup>, l'*Aalma* du MS Metz, B.M. 1182 (114v<sup>o</sup>a) : **Scortum**, ti *bordeau*<sup>56</sup>. Deux glosses similaires (**Scortum bordel**) sont signalées par Tony Hunt, dans des glossaires originaux d'Angleterre<sup>57</sup>. *Scortum* semblait donc bien en usage avec le sens de 'lieu de prostitution', au Moyen Âge, et c'est sans doute lui qui nous vaut la traduction dans les deux textes étudiés.

Il est cependant curieux que les significations ne soient attestées que dans les glossaires et que l'on n'en trouve point de trace ailleurs. Le traducteur de la source commune aurait-il recours, par hasard, à l'un d'entre eux ? Si tel était le cas, il nous resterait un résidu de cette pratique dans nos deux *Bibles*.

Un autre terme, avec un sens rarement attesté, y est employé :

Et renunciee est a Thamar que sa **sorourge** fust mountee a Thamnas, a tondre ses berbitz  
(*B.a.n.*, 29r<sup>o</sup>a)

Et il est nuncié a Thamar que son **serourge** montast en Tampnas a tondre les brebis  
(*BJdS*, 116v<sup>o</sup>a)

Nunciatumque est Thamar quod **socer** illius ascenderet in Thamnas ad tondendas oves.  
(Gn XXXVIII, 13).

Les dictionnaires offrent un seul exemple de *serourge* 'beau-père'<sup>58</sup>, qui signifie généralement 'beau-frère' ou 'belle-sœur'<sup>59</sup>. Les glossaires latin-français, cette fois, ne nous sont d'aucun secours : ils ne témoignent que des sens courants. Il n'en est pas moins remarquable que cette signification, très rare, soit attestée dans nos deux translations, au même endroit.

Des passages bibliques qui posent un problème d'interprétation sont transposés de la même façon dans la *B.a.n.* et la *BJdS* :

54 Roques, *Abavus*, XX et 213.

55 Roques, *Abavus*, XVII et 58.

56 Cette attestation figure sur la base de données des glossaires latin-français établie par Merrilees et Edwards.

57 Hunt, *Teaching and Learning*, II, 31 et 169.

58 Dans l'*Evangile des domées* (cf. TL IX, 536; FEW XII, 119a). On lit dans la BXIII : *Il fu noncié a Thamar que ses sogres estoit alez en Tempnas*, dans la *Bible Guiart* : *Dont conta om a Thamar que Judas s'en aloit en Tamnas*.

59 Dans la *B.a.n.*, *sorourge* est aussi employé, tout à fait isolément, au sens de 'belle-fille' : *Quar il ne savoit pas que ceo fust sa sorourge* (*B.a.n.*, 29r<sup>o</sup>a). Jean de Sy utilise alors *brus* : *car il ne savoit pas que ce fust sa brus* (*BJdS*, 116v<sup>o</sup>b). Le terme traduit *nurus* de Gn XXXVIII, 16. Un peu plus loin l'auteur anglo-normand a recours à *filiastre* (*B.a.n.*, 29r<sup>o</sup>b), Jean de Sy garde *brus* (*BJdS*, 117r<sup>o</sup>b).

Jeo m'en irroi sanz enfauntz et le Damascen, le filz Eleazar, le procuratour de ma maison, ert moun heir (*B.a.n.*, 13r<sup>o</sup>a)  
 Je m'en irai sans enfans, et le fil du procureur de ma maison, cils Damascus, fils Eliezer, sera mon hoir (*BJdS*, 19v<sup>o</sup>a)  
 ego vadam absque liberis, et filius procuratoris domus meae iste Damascus Eliezer (Gn XV, 2).

Les translateurs médiévaux ont rendu la tournure de différentes façons<sup>60</sup> : *Je nen ai enfans et cist mien sergent sera mes heirs, Elyezer (Bible d'Acre)*<sup>61</sup>; *Morraï je sanz enfan, et Eliezer de Damas, le fuiz au procureur de ma meson ? (BXIII)*<sup>62</sup>; *jou suis sans ouir, si sera mes hoirs Damascus, le fieus Helyezer, men procureur (Bible Guiart)*. La version de la *B.a.n.* et de la *BJdS* se rapproche évidemment de cette dernière qui est inspirée de l'*Historia Scholastica* de Petrus Comestor : *ac Damascus filius Eliezer procuratoris mei erit haeres meus* !<sup>63</sup> Elle a dû se trouver dans le modèle commun.

Un certain nombre de faiblesses sont également communes aux deux textes :

Le terce jour, adertes levaunt sus ses oels, vist le lieu de loinz. Et dist a ses enfauntz : « Attendez ci od le asne. Jeo et l'enfaunt illoeqe hasteauntz retourneroms a vous puis que nous averoms ahouree. » (*B.a.n.*, 17r<sup>o</sup>a)

Mais au tiers jour, eslevés ses iex, il vit loing .I. lieu, et dist a ces enfans : « Attendés ci avec l'asne. Je et li enfens jusques la hastans, puis que nous arons la aouré, nous retournerons a vous ». (*BJdS*, 35v<sup>o</sup>a)

Die autem tertio, elevatis oculis, vidit locum procul : dixitque ad pueros suos : Expectate hic cum asino : ego et puer illuc usque properantes, postquam adoraverimus, revertetur ad vos (Gn XXII, 5).

*Enfans* est une traduction maladroite de *pueros* 'serviteurs'<sup>64</sup>. Ce dernier sens n'est pas attesté en ancien français<sup>65</sup>. D'autres similitudes dans le passage, notamment dans

60 Signalons rapidement que les traductions modernes de la Vulg. sont également en désaccord entre elles : « et ce Damascus est le fils d'Eliézer, intendant de ma maison » (*La Bible*, trad. Lemaître de Sacy); « et le fils héritier de ma maison est cet Eliézer de Damas » (*La Sainte Bible*, éd. Fillion).

61 Le MS de l'Arsenal de la *Bible d'Acre* donne une leçon meilleure : *cist miens sergens Heliezer sera mes heirs* (éd. Nobel, 17).

62 Il s'agit là d'une transposition mot à mot, sans que le traducteur se soit donné la peine d'interpréter le texte.

63 Voir à ce sujet l'édition de la *Bible Guiart*, II, 633.

64 Cf. Blaise, *Dictionnaire*, 683b.

65 Traduction de la BXIII : *Il dist a ses serjanz*; de la *Bible d'Acre* : *et dist as .II. vallés*; de la *Bible Guiart* : *Si dist a ses serjans*. L'emploi d'*enfant* est d'autant plus étonnant que la tournure *Abraham [...] ducens secum duos juvenes* (Gn XXII, 3) venait d'être transposée par *mesnaunt od ly deux joveux* (*B.a.n.*, 16v<sup>o</sup>b) et *menant avec soy .II. varlés* (*BJdS*, 35v<sup>o</sup>a).

l'emploi de termes comme *hastans*<sup>66</sup>, permettent de supposer l'utilisation d'une source commune.

L'exemple suivant peut être analysé de la même façon :

et il dona Joseph en la chartre ou les liez le roi estoient gardees (*B.a.n.*, 29<sup>v</sup>b)  
 et bailla Joseph en chartre ou les liés du roy estoient gardés (*BJdS*, 118<sup>v</sup>b)  
 tradiditque Joseph in carcerem ubi vincti regis custodiebantur (Gn XXXIX, 20).

Les *vincti* désignent en fait les prisonniers<sup>67</sup>. Le traducteur a interprété correctement la forme comme étant le participe passé de *vincire* dont il a gardé le sens premier 'enchaîner, lier'<sup>68</sup>. *Lié* 'prisonnier' n'est pas attesté en ancien français, mis à part dans un exemple isolé fourni par l'AND<sup>1</sup>, 387b. Les autres traducteurs ont recours au terme courant : *Il bailla donc Joseph a la chartre ou li prisonnier le roi estoient gardez* (BXIII); *si qu'il mist Joseph en se chartre leu li prisonnier le roi estoient wardé* (*Bible Guiart*).

On relèvera aussi :

Jeo lieve ma main a Nostre Sire le halt Dieu, possessour de ciel et de terre, que de **fil de couverture** tanque as correis très longes de chaucés ne prendroi jeo rien, de totes choses que sount les tues, (*B.a.n.*, L, 12<sup>v</sup>b); car dou fil de lour couverture tanque as amendes de lour chaucés ne prendroi jeo rien de tottes choses (*B.a.n.*, P, 4<sup>v</sup>a)

Je lieve ma main a Nostre Sire, Dieu le haut et possesseur du ciel et de la terre, que dés le **fil de dessous la couverture** jusques a la courroie de la chausse, je ne prendrai de toutes choses qui sont toies (*BJdS*, 18<sup>v</sup>b)

Levo manum meam ad Dominum Deum excelsum possessorem caeli et terrae, quod a **filo subtegminis** usque ad corrigiam caligae non accipiam ex omnibus que tuae sunt (Gn XIV, 23).

*Subtegmen* désigne la trame<sup>69</sup> et c'est bien ainsi que le mot est traduit dans la BXIII : *que*

66 À comparer avec : *irons bonne erre* (BXIII); « *Atendés chi avoecques l'asne et jou irai, jou et mes enfés, au lieu du sacrefice, et quant nous arons aouré, nous revenrons a vous.* » (*Bible Guiart*); « *Atendés ci o l'asne. Je et Ysaac yrons avant por aorrer et tornerons a vous.* » (*Bible d'Acre*). Les traducteurs des deux derniers textes ont omis de transposer le terme.

67 Cf. Blaise, *Dictionnaire*, 849a.

68 OLD, 2064a.

On lit encore un peu plus loin : *lequel dona en sa main touz les liez que tenuz estoient en garde* (*B.a.n.*, 30<sup>r</sup>a); *lequel bailla tous les liés qui estoient tenus en garde en la main d'icelui* (*BJdS*, 118<sup>v</sup>b); *Qui tradidit in manu illius universos vinctos qui in custodia tenebantur* (Gn XXXIX, 22).

69 OLD, 1852b. C'est également le sens qu'indiquent les glossaires latin-français : *Hoc subtegmen .minis dicitur filum in subulo textoris quod ex tran(s)verso per stramen (sic) discurrit* (*Le Glossaire latin-français du MS Montpellier H236*, éd. Grondeux, 86b, ms. du début du XIV<sup>e</sup> siècle, voir édition p. 12); *Subtegmen .minis id est filum quod inter stamina discurrit, scilicet trama traimme et dicitur a subtego .gis quia sub stamine in tela tegitur* (DLV, 481b).

du fil de la *traime* jusqu'à la corroie de la chauce<sup>70</sup>. Il faut penser que la traduction du mot a été élaborée à partir du sens de *tegere* 'couvrir'<sup>71</sup>.

Les mêmes faiblesses se constatent aussi non seulement dans la compréhension d'un terme mais d'une phrase :

et multiplia tant en maisouns com en champs et totes sa substance, ne il ne eust conuz<sup>72</sup> nulle altre chose si noun le pain q'il mangea (*B.a.n.*, L, 29v<sup>o</sup>a); et ly multiplia tant en bestes com en champs et tote la substaunce. Et il ne mangea nulle chose si noit (*sic*) le pain qu'il out mangee (*B.a.n.*, P, 12r<sup>o</sup>a)

et le multepia, tant en maisons comme es champs, toute la substance de lui, ne autre chose il n'avoit cogneue, mais que le pain du quel il mengoit (*BJdS*, 118r<sup>o</sup>b)

et multiplicavit tam in aedibus quam in agris cunctam ejus substantiam : nec quidquam aliud noverat, nisi panem quo vescatur (Gn XXXIX.5-6).

La fin de la phrase échappe à la compréhension. Ce n'est certainement pas sans raison que le traducteur de la BXIII et Guiart sont intervenus pour en clarifier le sens : *si que li sires ne savoit nule chose que il eust fors le pain que il manjoit* (BXIII); *ne ne savoit qu'il avoit fors le pain qu'il mangoit* (*Bible Guiart*)<sup>73</sup>.

Jean de Sy donne parfois l'impression de recourir à un synonyme destiné à remplacer le terme d'origine, mais ce dernier revient très vite sous sa plume. Voici quelques exemples de cette pratique :

Lors ert lour terre de une levre et de unes lour paroles (*B.a.n.*, 11r<sup>o</sup>a)

La terre en ce temps, qui est dit ou .X<sup>e</sup>. chapitre, estoit de une bouche, c'est a dire d'une maniere de pronuncier ou de fourmer parole, et estoit de parole toute une (*BJdS*, 7v<sup>o</sup>a)

Erat autem terra labii unius, et sermonum eorumdem (Gn XI, 1),

mais peu après :

Voi, un poeple est, et une levre est a touz (*B.a.n.*, 11r<sup>o</sup>a)

Veci le poeple est .I., voire en malvaie volenté, et a tous est une leffre<sup>74</sup> (*BJdS*, 8v<sup>o</sup>b)

70 La Bible d'Acre et la Bible Guiart omettent le mot, preuve sans doute que les traducteurs ne le comprenaient pas. La *Biblia latina cum glossa ordinaria* ne fournit aucune indication quant au sens du terme.

71 On peut cependant remarquer que, dans la *BJdS*, le traducteur semble bien avoir traduit *sub* de *subteginimis*, peut-être en recourant à une Vulg. pour vérifier la traduction dont il s'inspirait. Le mot *traime* est attesté en français depuis le XII<sup>e</sup> siècle (cf. FEW XIII<sup>2</sup>, 195a). Faut-il éventuellement considérer que *fil de couverture* est un terme également en usage pour désigner la trame ? Nous n'avons pu trouver aucune attestation de cet usage.

72 Il s'agit ici d'un passé antérieur anglo-normand, à valeur de plus-que-parfait de l'indicatif.

73 Le scribe du MS P de la *B.a.n.* a visiblement éprouvé le même besoin. Las, au prix d'un contresens total.

74 La graphie *leffre* est bien attestée, notamment en moyen français, voir GdfC X, 76c et 77a.

Ecce, unus est populus, et unum **labium** omnibus (Gn XI, 6);  
 Et pur ceo est soun noun appellee *Babel* quar illoeqes ert confuse la levre de tote terre  
 (*B.a.n.*, 11r<sup>o</sup>a)  
 Et pour ce le nom d'icelle est appellés *Babel*, car la leffre de toute la terre [. . .] est la  
 confuse (*BJdS*, 9r<sup>o</sup>a)  
 Et idcirco vocatum est nomen eius Babel, quia ibi confusum est **labium** universae terrae  
 (Gn XI, 9);

ou encore :

Voiez, jeo **establieroi** a vous moun covenaunt et od vostre semoil après vous (*B.a.n.*,  
 10r<sup>o</sup>a)  
 Veci que je fera **estable** ma promesse ou ma couvenance avec vous, et avec vostre semence  
 après vous (*BJdS*, 4r<sup>o</sup>b)<sup>75</sup>,  
 Ecce ego **statuam** pactum meum vobiscum, et cum semine vestro post vos (Gn IX, 8-9),

mais ensuite :

Si **establieroi** a vous moun covenaunt (*B.a.n.*, 10r<sup>o</sup>a)  
 Je **establirai** ma promesse (*BJdS*, 4v<sup>o</sup>a)  
**Statuam** pactum meum vobiscum (Gn IX, 11).

Le terme d'origine qui a été remplacé, assez curieusement, revient parfois dans une  
 glose destinée à expliquer le nouveau venu :

1/ et vist que la **face** de la terre ert ensecchie (*B.a.n.*, 9v<sup>o</sup>b)  
 et vit que la **surface** de la terre, c'est la **face** de la terre au pardehors, estoit sechee (*BJdS*,  
 2r<sup>o</sup>a)  
 viditque quod exsiccata esset **superficies** terrae (Gn VIII, 13);  
 2/ la terre est fait **secche** (*B.a.n.*, *L*, 9v<sup>o</sup>b), la terre arere enseccher et est fait sech (*B.a.n.*,  
*P*, 3r<sup>o</sup>a)  
 la terre fu toute **are**, c'est **sechiee** (*BJdS*, 2r<sup>o</sup>b)  
**arefacta** est terra (Gn VIII, 14)<sup>76</sup>;  
 3/ Pour ceo nous toi **turmenteroms** plus (*B.a.n.*, 15r<sup>o</sup>a)

<sup>75</sup> *Semoil* n'apparaît jamais dans la *BJdS*, mais toujours *semence*.

<sup>76</sup> Pour ce dernier cas, une explication différente est éventuellement possible. Le MS *P* livre une leçon aberrante : *El mois second, le vint septisme jour del mois, la terre arere enseccher et est fait sech*. On peut légitimement se poser la question si *are* ne s'est pas trouvé dans le modèle que suivait Jean de Sy, qui aurait comporté une réduplication synonymique du type *are et seche*. Le FEW XXV, 217b, n. 1, signale bien que *are* est « coordonné ordinairement avec les adjectifs *sec* ou *baraing* ». Il est employé surtout dans les textes bibliques et religieux (*ibid.* XXV, 217a). *Arere* de *P* pourrait bien être un avatar de *are* que le scribe n'a pas identifié. *L* l'aura omis, peut-être parce qu'il ne le connaissait pas.

Donques, toi plus que eus, nous **affligerons, c'est tourmenterons** (*BJdS*, 28r<sup>o</sup>b-28v<sup>o</sup>a)  
 te ergo ipsum magis quam hos affligemus (Gn XIX, 9);

4/ treis jours après lesqueux Pharaon recordez ert de toun **service** (*B.a.n.*, 30r<sup>o</sup>b)  
 puis les quels Pharaon se recordera de ton **ministere, c'est service** (*BJdS*, 119v<sup>o</sup>b)  
 post quos recordabitur Pharaon **ministerii** tui (Gn XL, 13);

5/ Voi, moun sire, totes choses a moi baillez, ne **sciet** quele chose il ad en sa maisoun  
 (*B.a.n.*, 29v<sup>o</sup>b)

Vesci monseigneur, toutes choses moi bailliees, **ignore**, ou autrement **ne scet**, que i a en  
 sa maison (*BJdS*, 118r<sup>o</sup>b)

Ecce dominus meus, omnibus mihi traditis, **ignorat** quid habeat in domo sua (Gn  
 XXXIX, 8);

6/ Et dist : « Ne occiez pas l'alme de cesti, ne ne espaundoms le sank, einz lui gettez en  
 cesti cisterne que est en **desert**, » (*B.a.n.*, 28v<sup>o</sup>a)

Et disoit : « Ne tuons pas l'ame, c'est la vie, d'icelui. Ne respandons mie sanc, mais get-  
 tés le en la viés cisterne qui est en la **solitude**, c'est a dire ou **desert**, » (*BJdS*, 114r<sup>o</sup>b et  
 v<sup>o</sup>a)<sup>77</sup>

Non interficiatis animam eius, nec effundatis sanguinem : sed proiците eum in cister-  
 nam hanc, quae est in **solitudine** (Gn XXXVII, 22).

Aucun des deux manuscrits existant actuellement de la *B.a.n.* n'a cependant servi de modèle à Jean de Sy. C'est tout à fait exclu pour la copie de Paris qui présente des leçons par trop aberrantes que l'on ne retrouve jamais dans sa translation, mais également de la copie de Londres. Ainsi en ce qui concerne l'extrait suivant :

Ssem estoit de cent anz puis q'il engendra Arphaxat, et engendra filz et filles (*B.a.n.*, L,  
 11r<sup>o</sup>b); Seem estoit de cent aunz quant il engendra Arphaxat, **par deux aunz après le dilu-  
 vie. Et Seem vequist cink centz aunz puis qu'il engendra Arphaxat** et engendra filz et  
 filles (*B.a.n.*, P, 3v<sup>o</sup>a);

Sem estoit de .C. ans quant il engendra Arfaxat .II. **ans après le deluge**. [...] Puis dit Moy-  
 sés que **puis que il l'ot engendré, il vesqui .Vc. ans** et engendra fils et filles (*BJdS* 9v<sup>o</sup>b-10r<sup>o</sup>b).

*L* s'est assurément rendu coupable d'un saut du même au même. Le segment absent se retrouve dans la *BJdS*. Son traducteur ne s'est donc pas inspiré du MS de Londres. Il nous semble plutôt, d'après les cas que nous venons d'étudier, que les deux auteurs, Jean de Sy et l'anonyme de la *B.a.n.* se sont servis d'une translation antérieure qu'ils ont parfois conservée, mais parfois aussi modifiée.

Quelles sont alors quelques-unes des principales différences que l'on peut constater entre les deux textes ? Il arrive que la traduction, dans sa littéralité, ne soit pas

<sup>77</sup> On remarquera la modernisation du vocabulaire : *tuer* remplace *occire*, *mais* se substitue à *einz*.

immédiatement compréhensible à un lecteur français. Jean de Sy intervient alors fréquemment pour l'expliquer à l'aide d'une glose<sup>78</sup> :

1/ Et jeo toi feroi en grant gent (*B.a.n.*, 11v<sup>o</sup>a)  
 Et je te ferai en grant gent, c'est a dire seigneur sur grans gens (*BJdS*, 13r<sup>o</sup>a)<sup>79</sup>  
 Faciamque te in gentem magnam (Gn XII, 2);  
 2/ et tote la substauce q'il avoient, et les almes q'il firent en Aran (*B.a.n.*, 11v<sup>o</sup>a)  
 et toute sa substance que il avoient possidee, ce fu toute leur possession, et toutes leurs  
 ames que il avaient faites en Aran (*BJdS*, 13v<sup>o</sup>a, b)  
 universam substantiam quam possederant, et animas quas fecerant in Haran (Gn XII, 5);  
 3/ Et il avoient tieules pur perres et bithume pur cement (*B.a.n.*, 11r<sup>o</sup>a)  
 il eurent tieules quarrees pour pierres et eurent bitume, c'est terre gluant, pour cimenter (*BJdS*, 8r<sup>o</sup>b)  
 habueruntque lateres pro saxis et bitumen pro caemento (Gn XI, 3).

Il peut aussi recourir à un synonyme qui clarifie le sens du texte :

1/ Isses hors de ta terre et de ta conussauce et de la maisoun toun pere (*B.a.n.*, 11v<sup>o</sup>a)  
 His hors de ta terre et de ta lignee et de la maison, c'est de la famille, de ton pere (*BJdS*,  
 13r<sup>o</sup>a)  
 Egredera de terra tua, et de cognatione tua, et de domo patris tui (Gn XII, 1);  
 2/ Et touz les cognaciouns de la terre serrount en toi beneit (*B.a.n.*, 11v<sup>o</sup>a)  
 et en toi seront benoites toutes les lignees de terre (*BJdS*, 13r<sup>o</sup>b)  
 in te benedicentur universae cognationes terrae (Gn XII, 3),

ou donner à la syntaxe une allure plus française :

lour substauce adecertes ert mult et il ne se soeffrerent habiter en commune (*B.a.n.*,  
 12r<sup>o</sup>a)  
 la substance d'iceuls estoit moult grande et ne pooient habiter communement (*BJdS*,  
 14v<sup>o</sup>b)  
 erat quippe substantia eorum multa, et nequibant habitare communiter (Gn XIII, 6)<sup>80</sup>.

Nous avons vu précédemment que, lorsqu'un terme était remplacé par un synonyme, il arrivait fréquemment que le mot de la source, que nous lisons dans la *B.a.n.*, se retrouvait par la suite, soit dans le texte scripturaire, soit dans une glose explicative.

78 Nous avons déjà vu précédemment que le synonyme qui remplaçait le terme d'origine pouvait être expliqué par ce dernier au sein d'une glose.

79 Ces gloses ne sont pas distinguées du texte scripturaire par un signe, comme un pied-de-mouche. Elles y sont insérées.

80 *En commune* est bien attesté en anglo-normand, cf. AND<sup>2</sup>, 494b et TL II, 646.

Certaines substitutions semblent bien avoir été inspirées par un retour à la Vulg., ce qui se vérifie nettement :

- 1/ a la **partie vers le south** (*B.a.n.*, 12r<sup>o</sup>a)  
 et monterent vers la **plaie**<sup>81</sup>, c'est la **partie de midi** (*BJdS*, 14v<sup>o</sup>a)  
 ad **autralem plagam** (Gn XIII, 1);
- 2/ Abram habita en la terre de Chanaan. Loth adecertes **demorra es parties que erent entour Jordan** et habita entre les Sodomitz (*B.a.n.* 12r<sup>o</sup>b)  
 Abram habita en la terre de Chanaam, et Loth est demorés **es chastiaus decoste Jourdain ou es hammiaus**<sup>82</sup>, et habita entre les Sodomites (*BJdS*, 15v<sup>o</sup>a)  
 Abram habitavit in terra Chanaan; Lot vero moratus est in **oppidis**, quae erant circa Jordanem, et habitavit in Sodomis (Gn XIII, 12);
- 3/ Abram crust a Dieu **et ceo lui est recou[n]tee a dreiture** (*B.a.n.*, 13r<sup>o</sup>a)  
 Abram creut a Dieu, **et il li fu réputé a justice** (*BJdS*, 19v<sup>o</sup>a,b)  
 Credidit Abram Deo, et **reputatum est illi ad iustitiam** (Gn XV, 5-6);
- 4/ Et multz des jours passés (*B.a.n.*, 29r<sup>o</sup>a)  
 Mais monlt de ans desvolepés (*BJdS*, 116v<sup>o</sup>a)  
 Evolutis autem multis diebus (Gn XXXVIII, 12);
- 5/ quar le sen et la pensee de humesne quouer sount **enclin** en mal, de lour jovente (*B.a.n.*, 9v<sup>o</sup>b)  
 car li sens et la cogitation de humain cuer sont **prouvés**, c'est **enclins**, a mal, dés leur adolescence, c'est leur jonesce (*BJdS*, 2v<sup>o</sup>b)<sup>83</sup>  
 propter homines sensus enim et cogitatio humani cordis in malum **prona** sunt ab adulescentia sua (Gn VIII, 21).

On peut supposer, dans ce dernier cas, que *prouvés a mal*, qui n'a pas beaucoup de sens, résulte d'une mauvaise lecture : *prova* pour *prona*. La traduction suivante est susceptible de recevoir la même explication :

81 Attestation des plus intéressantes de *plaie* 'région, contrée'. Le mot n'a été relevé que dans deux autres passages du MS *P* de la *B.a.n.* (voir Gdf VI, 186b et FEW IX, 10a, avec mention « hap. 13. jh. »). Le FEW attribue ailleurs au MS *P* de la *B.a.n.* la date du XIII<sup>e</sup> siècle : ainsi en IV, 382a « ahaper 'contenir' hap. 13jh. », d'après un exemple unique fourni par Gdf I, 174c qui vient de *P*.

82 Il s'agit ici d'une réduplication synonymique à valeur explicative, comme une glose.

83 *Adolescence* remplace le vieux terme *jovente*. Il est visiblement employé dans son sens latin de 'jeunesse', ce qui explique la présence de la glose explicative *c'est leur jonesce*. Il se peut aussi que ce dernier mot soit présent du fait qu'il remplace *jovente*, vieilli, comme nous l'avons dit. Nous retrouverions alors la pratique traditionnelle de Jean de Sy : utilisation d'un synonyme et retour du terme de la source dans une glose, cette fois sous une forme moderne.

Dans le cas de *c'est enclins*, on constate, une fois de plus, que le terme de la *B.a.n.* revient dans une glose explicative.

Ele, la freigne (*hemme*)<sup>84</sup> de sa vesture prise, dist (*B.a.n.*, 29v<sup>o</sup>b)  
 Mais icelle, prise l'envoiseure de son vestement, li dist (*BJdS*, 118v<sup>o</sup>a)  
 et illa apprehensa *lacinia* vestimenti eius, diceret (Gn XXXIX, 12).

Le traducteur n'aurait-il pas lu *lacinia* au lieu de *lacinia*, ce qui nous vaudrait cette translation curieuse ?<sup>85</sup> Nous tiendrions bien là la preuve que Jean de Sy a élaboré sa traduction, bien sûr en utilisant un travail effectué avant, mais aussi en recourant à la Vulg<sup>86</sup>.

L'absence d'un certain nombre de contresens présents dans la *B.a.n.* donne la même impression. Dans les exemples suivants, le texte de Jean de Sy est chaque fois correct :

- 1/ *et* contre le roi Bale de Ssegor (*B.a.n.*, 12r<sup>o</sup>b)  
 et contre le roy de Bale, qui autrement est ditte Segor (*BJdS*, 17r<sup>o</sup>a)  
 contraque regem Balae, ipsa est Segor (Gn XIV, 2);
- 2/ Et Judas maunda le boukerel par Odolamiten, soun pastour, et q'il receust le gage q'il out donee a la femme (*B.a.n.*, L, 29r<sup>o</sup>b); Et Judas maunda le bouk a Odolamiten par son pastour (*B.a.n.*, P, 12r<sup>o</sup>a)  
 Mais Judas envoa le chevrel par son pasteur odollamite, a ce que il receust le gaige que il avoit donné a la femme (*BJdS*, 117r<sup>o</sup>a)  
 Misit autem Judas hoedum per pastorem suum Odollamitem, ut reciperet pignus quod dederat mulieri (Gn XXXVIII, 20);
- 3/ Et com la femme out veu la vesture en ses mains, et soi estre temptee (*B.a.n.* 29v<sup>o</sup>b)  
 Et comme la femme heust veu en ses mains la vesteure et soi estre despitee (*BJdS*, 118v<sup>o</sup>a)  
 Cumque vidisset mulier vestem in manibus suis, et se esse contemptam (Gn XXXIX, 13)<sup>87</sup>;
- 4/ Loth, issaunt arere dos a eux et overaunt soun huis, dist (*B.a.n.*, 15r<sup>o</sup>a)<sup>88</sup>  
 Loth, issus, cloant son huis a son dos, dist (*BJdS*, 28r<sup>o</sup>b)  
 Egressus ad eos Lot, post tergum ocludens ostium, ait (Gn XIX, 6).

D'autres passages donnent le sentiment d'une traduction effectuée à nouveaux frais :

---

84 *Hemme* est une traduction en moyen anglais. Le mot désigne 'the edge of a cloth or garment, border, fringe' et il est attesté depuis 1200 (MED, III, 627a). Le scribe a l'habitude de souligner ce type de glose.

85 *Lacinia* ne figure pas dans l'*Abavus*. En revanche on y lit bien *Lascivia envoiseure* (MS Vatican lat. 2748, éd. Roques, 176), *Lascivia joliveté* vel *envoiseté* (BNF lat. 7692 et Conches I, éd. Roques, 380), dans l'*Aalma* : *Lascivia*, civie vel *lascivositas* .tatis *mignotise*, *envoiserie* (BNF lat. 13032, éd. Roques 224).

86 Il est curieux que le terme pose problème, à la fois dans la *B.a.n.*, où il est pourvu d'une traduction en moyen anglais qui en donne le sens correct, et dans la *BJdS*.

87 Dans la *B.a.n.* c'est bien le signifiant *contemptam* qui semble à l'origine de *temptee*.

88 Visiblement *post tergum* est raccroché à *Egressus ad eos* de la Gn.

il nonbra treis centz et dis et oit de ses **franks pedistres**<sup>89</sup>, et les persui tanqe a Dan, que est as boundes de Damas (*B.a.n.*, L 12v<sup>o</sup>b et P 4v<sup>o</sup>a)  
 il nombra ses **sergens despeschiés**<sup>90</sup>, c'est apers, .IIIC. et .XVIII.<sup>91</sup>, et poursuit iceuls jusques Dam. Et, **devisés les compaignons, il s'embati sus eus de nuit et les feri voire a mort, et les fuians il poursuit jusques Soba**, qui est a la senestre de Damas (*BJdS*, 18v<sup>o</sup>a)  
 numeravit **expeditos vernaculos** suos trecentos decem et octo : et persecutus est usque Dan. Et divisis sociis, irrui super eos nocte, percussitque eos, et persecutus est eos usque Hoba, quae est ad laevam Damasci (Gn XIV, 14).

On remarquera que la *BJdS* ne comporte pas la lacune de la *B.a.n.*, telle qu'elle existe dans les deux manuscrits qui nous la livrent. L'expression *expeditos vernaculos* 'esclaves nés dans la maison, habiles au combat' est également traduite de deux façons différentes.

Les deux textes divergent aussi dans le cas suivant :

Et renunciee est a Thamar que sa sorourge fust mountee a Thamnas, a tondre ses berbitz. Laquele, les vestementz de vedwetés osteez, prist un **terristre** (a rokette) et, soun habit muee, ele se assist en my la voie du chemyn que mesne a Thamnam, pur ceo que Ssela ust creu et ne l'ust pas pris a marit. (*B.a.n.*, 29r<sup>o</sup>a)

Et il est nuncié a Thamar que son serourge montast en Tampnas a tondre les brebis. La quele, mises jus les vesteures de vesveté, elle prist .I. **cuevrechief ou .I. chainse** et, mué son habit, elle sist en voie fourchiee de la voie qui mainne en Tampnas, pour ce que Sela fu creus et elle ne l'eut pas pris a marit (*BJdS*, 115-6v<sup>o</sup>b)

Nunciatumque est Thamar quod socer illius ascenderet in Thamnas ad tondendas oves. Quae depositis viduitatis vestibibus, assumpsit **theristrum** : et mutato habitu, sedit in bivio itineris, quod ducit Thamnam : eo quod crevisset Sella, et non eum accepisset maritum (Gn XXXVIII, 13-14).

*Terristre*, un emprunt, doit être expliqué à l'aide d'un mot de moyen anglais, *rokette*, qui transpose bien le mot latin<sup>92</sup>. Le scribe avait certainement conscience que sa traduction n'était pas compréhensible. Jean de Sy essaye de trouver les équivalents français, non sans laisser percer une hésitation puisqu'il en propose deux. Dans les autres traductions bibliques médiévales, le texte varie : *Elle osta donc la robe de sa veveté et*

89 Le sens est 'serviteurs libres' (sur *pedistre*, voir AND<sup>1</sup>, 509b qui signale la forme *pedestre* avec le sens de 'lackey').

90 Ce sens particulier de *despeschié* qui doit être 'agile, habile (au combat)' n'est pas signalé par les dictionnaires. Le terme nécessite une glose : *apert* qui a ce sens-là (TL I, 444).

91 La lecture .XVIII. n'est pas sûre.

92 Le sens en est 'a woman's overgarment, esp[ecially] one of white linen' (MED, VIII, 791b). Voir en outre Nobel, « Gloses anglaises et latines », 429.

*prist un cueuvrechief* (BXIII), *si osta la robe de sa veveté et prist un linceau et une ssarrie* (*Bible d’Acre*)<sup>93</sup>, *Lors osta ele ses vestures de veveté, si s’achesma bien* (*Bible Guiart*)<sup>94</sup>.

On soupçonne parfois Jean de Sy d’avoir eu recours à un autre texte que la Vulg. pour compléter ou améliorer sa traduction :

*et ly fist une cote polie* (*polimitam tunicam*) (*B.a.n.*, 28r<sup>o</sup>a)<sup>95</sup>

et li fist une cote **jusques au talon** (*BJdS*, 113r<sup>o</sup>a)

fecitque ei tunicam **polymitam** (Gn. XXXVII, 3).

L’adjectif, *polimitus*, d’après le *Brito*, signifiait ‘de différentes couleurs’<sup>96</sup>. C’est bien le sens que proposait la BXIII qui traduit *tunicam polymitam* par *cote longue de diverses couleurs*. L’auteur de la *Bible d’Acre* est beaucoup plus approximatif : *Ci li fist bele cote*. Guiart des Moulins s’inspire visiblement de Petrus Comestor : *Et li fist ses peres une cotele tressi au talon, si com dist Aquila; et Simacus dist qu’ele fu a manches : car li autre usoient de houches u de warnaches, che dit Li Maistres en Hystoires*. C’est de cette dernière interprétation que se rapproche la traduction de Jean de Sy, qui a pu avoir recours aussi à l’*Historia scholastica*<sup>97</sup>, à moins qu’il ne se soit inspiré de la *Glossa ordinaria*<sup>98</sup>.

S’est-il servi aussi d’un glossaire latin-français ? Certaines traductions pourraient donner cette impression :

Et il le vesti de un stole de **bis**<sup>99</sup> (*B.a.n.*, L 31r<sup>o</sup>b); et il le vesti l’estole de **samit** (*P*, 13r<sup>o</sup>a)

Et le vesti d’une cote de **bouquerant** (*BJdS*, 121r<sup>o</sup>b)

Vestivitque eum stola byssina (Gn XLI, 42).

93 *Linceau* désigne un tissu de lin pour se couvrir, *ssarie* un voile utilisé par les femmes pour se couvrir la tête (voir notre édition de la *Bible d’Acre*, 40, n.7). *Le chainse* est un habit de femme en lin.

94 On comprendra simplement ‘elle se para’, ‘elle se fit belle’. On voit que Guiart des Moulins a esquivé la difficulté.

95 *Polimitam tunicam* est l’expression de la Vulg. qui doit être traduite.

96 *Brito*, 575. L’*Aalma* du MS Paris BNF lat. 13032 transpose **Polimita** .te en *vestemens peins de diverses couleurs ou ymages* (Roques, *Aalma*, 319), le *Glossaire français-latin du MS Paris lat. 7684* propose : **Vestement paint de diverses couleurs ou ymages polimitus .a .um** (éd. Merrilees et Monfrin, 267b).

97 Un peu plus loin dans le texte, *nudaverunt eum tunica talari et polymita* (Gn XXXVII, 23) est traduit, dans la *B.a.n.*, par : *il lui desnuerent sa cote pointe et pincee* (*B.a.n.*, 28v<sup>o</sup>a), dans la *BJdS* : *il le desnuerent de la cote talonniere, c’est a dire qui batoit au talon, et peinturee de pluseurs coleurs ou d’estoiles ou d’ymages* (*BJdS*, 114v<sup>o</sup>a).

98 *Biblia latina cum glossa ordinaria* : *Fecitque ei tunicam : pro tunica varia Aquila interpretatus est astrologon id est talarem, Simachus manicatam sive quia ad talos usque descenderet* [ . . . ]. La glose marginale de la *BJdS* montre aussi que Jean de Sy a eu recours à la *Glossa ordinaria*.

99 Sur *bis*, voir Gdf I, 653a *Bisse*, *Bissum* ‘lin très fin’ et *Bissum* 653b et AND<sup>2</sup>, 319b.

Alors que l'équivalent *bis* n'est donné par aucun glossaire, *bouquerant* y apparaît souvent : *Byssus bogeran* (*Abavus*, MS de Douai)<sup>100</sup>, *Bissus .si bouquerant* (*Aalma*, BNF lat. 13032)<sup>101</sup>, *Bissus .si drap de bougran* (*Aalma*, Lille BM 147, 141v°), *Bissus, bissi bougran tres blanc et tres delié* (DLV, 45a). Les glossaires provenant d'Angleterre ne donnent en revanche jamais cette glose française, mais *cheisil*, *cheinsil*<sup>102</sup>.

Ce pourrait être le cas aussi de *chainse*, équivalent de *theristrum* que nous avons signalé ci-dessus. L'*Aalma* du MS Paris, BNF lat. 13032 donne bien : *Teristrum .stri une maniere de vestemens de fenme, chienze*<sup>103</sup>, le DLV : *Teristrum, teristri .I. chainse a femme ou voile, guimple*<sup>104</sup>. Rien n'est cependant sûr.

On a l'impression aussi que Jean de Sy se dégage de plus en plus de la source commune au fur et à mesure qu'il avance dans son travail. Si au début, comme nous l'avons vu, il garde encore servilement *enfant* pour transposer *puer* 'serviteur', il est peut-être significatif que pour translater le terme de Gn XL il ait recours à un autre lexème :

Lequel, fesaunt grant manger a ses **enfauntz** (*B.a.n.*, 29v°b)

Le quel faisoit grant mengier a ses **amis**, autrement mesnies, (*Bjds*, 120r°b)

qui faciens grande convivium **pueris** suis (Gn XL, 20).

Tout le chapitre XL semble d'ailleurs être traduit à nouveaux frais, ce qui peut nous valoir des tournures un peu malheureuses du type :

Et toute voie prosperités, autrement bonnes fortunes, succedens, le prevost, autrement prince des bouteilliers, **est obliés de son interpreteur** (*Bjds*, 120r°b)

Et tamen succendentibus prosperis, praepositus pincernarum **oblitus est interpretis sui** (Gn XL, 23).

*Obliviscor*, déponent, a été malencontreusement traduit par un passif. Le texte de la *B.a.n.* reste plus compréhensible et ne présente pas le contresens :

Et nepurquant choses prospres ensuauntz, ly provost des botelers ub[l]ie soun intrepritizour (*B.a.n.*, 30v°a).

La traduction déjà signalée de

100 Roques, *Abavus*, 8. Mais on lit dans le MS Vatican 2748 *bissus blanc lin* (*Abavus*, 113), *id.* BNF lat. 7692 (*Abavus*, 265).

101 Roques, *Aalma*, 36.

102 Voir Hunt, *Teaching and Learning* III, 20. Mais on lit déjà dans la BXIII *et le vesti d'unce cote de bougeran*, dans la Bible Guiart cependant : *et le vesti de dras de soie*.

103 Roques, *Aalma*, 411.

104 DLV, 497a.

Evolutis autem multis diebus (Gn XXXVIII, 12)

en

Mais monlt de ans desvolepés (*BJdS*, 116<sup>v</sup>a)

n'est pas non plus des plus heureuses. L'indépendance par rapport à la source commune, on le voit, ne va pas sans risque.

L'image qui se dégage de la *BJdS* est donc quelque peu contrastée. D'une part, son traducteur semble bien s'inspirer d'un modèle qu'il partage avec la *B.a.n.* pour effectuer le travail commandé par Jean le Bon. D'autre part, on assiste aussi à un effort de sa part pour s'en dégager et élaborer une œuvre nouvelle. Il est des passages où les deux translations présentent des similitudes, d'autres où l'on ne trouve guère de points de ressemblances. Un recours à la Vulg., pour effectuer une œuvre personnelle, est pratiquement assuré. Un autre texte, l'*Historia scholastica* de Petrus Comestor, nous l'avons vu, peut aussi avoir servi. L'utilisation de glossaires latin-français est vraisemblable mais pas sûre. Ce qui l'est davantage, c'est l'utilité de ces instruments de travail pour notre propre recherche. Plus d'une fois, ils nous ont permis de repérer des sens absents des plus grands ouvrages lexicographiques. Nous n'oublierons pas que c'est à Brian Merrilees et à son collaborateur William Edwards que nous devons leur diffusion et leur consultation. Ils ont assurément mérité de la philologie.

**Université Marc Bloch, Strasbourg II**

### Sigles et bibliographie

- Abavus : *Recueil général des Lexiques français du Moyen Âge (XII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècle)*. I, Lexiques alphabétiques, tome premier. Publié par Mario Roques. Paris : Champion, 1936.
- Aalma : *Recueil général des Lexiques français du Moyen Âge (XII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècle)* I, Lexiques alphabétiques, tome II. Publié par Mario Roques. Paris : Champion, 1938.
- AND<sup>1</sup> : *Anglo-Norman Dictionary*. Sous la dir. de W. Rothwell *et al.* Londres : Modern Humanities Research Association, 1977-1992.
- AND<sup>2</sup> : *Anglo-Norman Dictionary*. Deuxième édition, sous la dir. de William Rothwell. Édité par Stewart Gregory, William Rothwell et David Trotter. Tome I, A-C; tome II, D-E. Londres : Modern Humanities Research Association, 2005.
- Avril, François et Patricia Danz Stirnemann. *Manuscrits enluminés d'origine insulaire, VII<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle*. Paris : Bibliothèque Nationale, 1987.
- Berger, Samuel. *La Bible française au Moyen Âge : Étude sur les plus anciennes versions de la Bible écrites en prose de langue d'oïl*. Paris, 1884; réimpression Genève : Slatkine, 1967.
- B.a.n : *Bible anglo-normande*, Genève. Édition présentée par Thierry Revol. Habilitation à diriger des recherches. Strasbourg : Université Marc Bloch, déc. 2006.
- La Bible d'Acre*, Genève et Exode. Édition critique par Pierre Nobel. Besançon : Presses universitaires de Franche-Comté, 2006.
- Bible Guiart* : Guiart des Moulins. *La « Bible historique » de Guiart des Moulins*, Genève. 2 tomes. Édition critique par Bénédicte Michel. Thèse soutenue à l'Université de Bourgogne, le 28 oct. 2004.
- BJS : *Bible de Jean de Sy*, Genève. 2 tomes. Édition et commentaire par Annelie Fitzgerald. DEA de Lettres Modernes préparé sous la dir. de P. Nobel. Université de Franche-Comté, 2000.
- BXIII : *La Bible française du XIII<sup>e</sup> siècle*, Genève. Édition critique par Michel Quereuil. Genève : Droz, 1988.
- La Bible*. Traduction de Louis-Isaac Lemaître de Sacy. Préface et textes d'introduction établis par Philippe Sellier. Paris : Robert Laffont, Collection Bouquins, 1990.
- La Sainte Bible*. Texte latin et traduction française, commentés d'après la Vulgate et les textes originaux par L.-Cl. Fillion. Tome I, *Le Pentateuque*. Quatrième édition. Paris, 1902.
- Les Bibles en français, Histoire illustrée du Moyen Âge à nos jours*, sous la dir. de Pierre-Maurice Bogaert. Centre informatique et Bible, Abbaye de Maredsous. Turnhout : Brepols, 1991. Article « La Bible française au Moyen Âge, des premières traductions aux débuts de l'imprimerie, » par P.-M. Bogaert, 13-46.
- Biblia latina cum glossa ordinaria*, reproduction de l'*Editio Princeps* par Adolph Rusch de Strasbourg, 1480/81. Introduction à la reproduction par Karl Friedrich Froehlich et Margaret T. Gibson. 4 tomes, Turnhout : Brepols, 1992.
- Biblia sacra juxta Vulgatam Clementinam*, logicis partitionibus aliisque subsidiis ornata a Alberto Colunga et Laurentio Turrado. Sixième édition, Madrid : Biblioteca de Autores cristianos, 1982.

- Biblia sacra iuxta latinam vulgatam versionem, Librum Genesis*. Dom Henri Quentin. Rome : Imprimerie Vaticane, 1926.
- Blaise, Albert. *Dictionnaire latin-français des auteurs chrétiens*. Réimpression anastatique de l'édition originale de 1954. Turnhout : Brepols, 1993.
- Brito, *Summa Britonis sive Guillelmi Britonis Expositiones vocabulorum Bible*. Édité par Lloyd W. Daly et Bernardine A. Daly. Pavia : Aedibus Antenoreis, 1975.
- Dean, Ruth J., avec la participation de Maureen B. M. Boulton, *Anglo-Norman Literature : A Guide to Texts and Manuscripts*. ANTS O.P.S. 3. London : Anglo-Norman Text Society, 1999.
- Delisle, Léopold. *Le Cabinet des manuscrits de la Bibliothèque impériale*. Tome I, Paris, 1868; tome III, Paris, 1881. Réimpression Hildesheim, New York : Georg Olms Verlag, 1978.
- . *Recherches sur la Librairie de Charles V*. 2 parties. Paris, 1907.
- DLF : *Dictionnaire des Lettres françaises, Le Moyen Âge*. Édition entièrement revue et mise à jour sous la dir. de Geneviève Hasenohr et Michel Zink. Paris : Fayard, 1992. Article « Bible française » par Pierre-Maurice Bogaert, 179-196.
- DLV : Firmin Le Ver, *Dictionnaire latin-français*. Édité par Brian Merrilees et William Edwards. Turnhout : Brepols, 1994.
- DMF : Base de lexique du moyen français, consultable sur le site <http://www.atilf.fr/dmf>
- Les Fastes du gothique : le siècle de Charles V*. Catalogue de l'exposition, Galeries nationales du Grand Palais, 9 octobre 1981 - 1er février 1982. Paris : Éditions de la Réunion des musées nationaux, 1981.
- FEW : *Französisches Etymologisches Wörterbuch, eine Darstellung des galloromanischen Sprachschatzes*, sous la dir. de Walther von Wartburg. 24 volumes, volume 25 (refonte du tome I, lettre A), Beiheft. Bonn, Leipzig, Tübingen, Basel, 1922 *sqq.*; Index en deux volumes, Paris : Champion, 2003.
- Gdf : Frédéric Godefroy, *Dictionnaire de l'ancienne langue française et de tous ses dialectes du IX<sup>e</sup> au XV<sup>e</sup> siècle*. Dix volumes, 1880-1902. Réimpression New York : Kraus Reprint, 1961.
- Le Glossaire latin-français du MS Montpellier H236*, édité par Anne Grondeux et *Le Glossaire français-latin du MS Paris lat. 7684*, édité par Brian Merrilees et Jacques Monfrin. Turnhout : Brepols, 1998.
- GRLMA : *Grundriss der Romanischen Literaturen des Mittelalters*. Volume VI : *La littérature didactique, allégorique et satirique*. Tome 2, partie documentaire. Heidelberg : Carl Winter Universitätsverlag, 1970.
- La Librairie de Charles V*. Paris : Bibliothèque Nationale, 1968.
- MED : *Middle English Dictionary*. Édité par Hans Kurath, Sherman M. Kuhn et Robert E. Lewis. 13 tomes. Ann Arbor : Univ. of Michigan Press, 1956-1999.
- Meyer, Paul. Comptes rendus des ouvrages de Samuel Berger, *La Bible française au Moyen Âge*, et de Jean Bonnard, *Les traductions de la Bible en vers français au Moyen Âge*. Romania XVII (1888) : 121-144.
- Nobel, Pierre. « La Bible anglo-normande et la Bible d'Acre : question de source. » Dans *L'histoire littéraire : ses méthodes et ses résultats*, Mélanges offerts à Madeleine Bertaud, 429-448. Genève : Droz, 2001.

- . « Gloses anglaises et latines dans une traduction biblique anglo-normande (MS Londres, B.L.Royal I C III). » Dans *Mélanges Jean Subrenat*, 419-435. Paris : Champion, 2000.
- . « Les traducteurs bibliques et leur public : l'exemple de la Bible d'Acre et de la Bible anglo-normande. » *Revue de Linguistique romane* 66 (2002) : 451-472.
- OED : *Oxford English Dictionary*. Édité par J. A. Simpson et E. S. Weiner. 20 tomes. Deuxième édition. Oxford : Clarendon Press, 1989.
- OLD : *Oxford Latin Dictionary*. Édité par P. G. W. Glare. Oxford : Clarendon Press, 1982. Deuxième édition, 2003.
- Petrus Comestor. *Historia Scholastica*. Édité par J.-P. Migne. Patrologia Latina 198. Deuxième série, colonnes 1049-1722, 1885.
- . *Petri Comestoris Scolastica Historia, Liber Genesis*. Édité par Agneta Sylwan. Turnhout : Brepols, 2005.
- Stratford, Jenny. *The Bedford Inventories : The Worldly Goods of John, Duke of Bedford, Regent of France (1389-1435)*. 2 tomes. Londres : Society of Antiquaries, 1993.
- Tesnière, M.-H. « Bible de Jean de Sy. » Dans *Dieu en son royaume : La Bible dans la France d'autrefois, XIII<sup>e</sup> -XVIII<sup>e</sup> siècle*. Paris : Bibliothèque nationale, Éditions du Cerf, 1991.
- TLL : *Teaching and Learning Latin in Thirteenth-Century England*. Édité par Tony Hunt. 3 tomes. Cambridge : D. S. Brewer, 1991.
- TL : Tobler, Adolf et Erhard Lommatzsch. *Altfranzösisches Wörterbuch*. Tübingen, Wiesbaden, et Stuttgart : Franz Steiner Verlag, 1925-2002.

